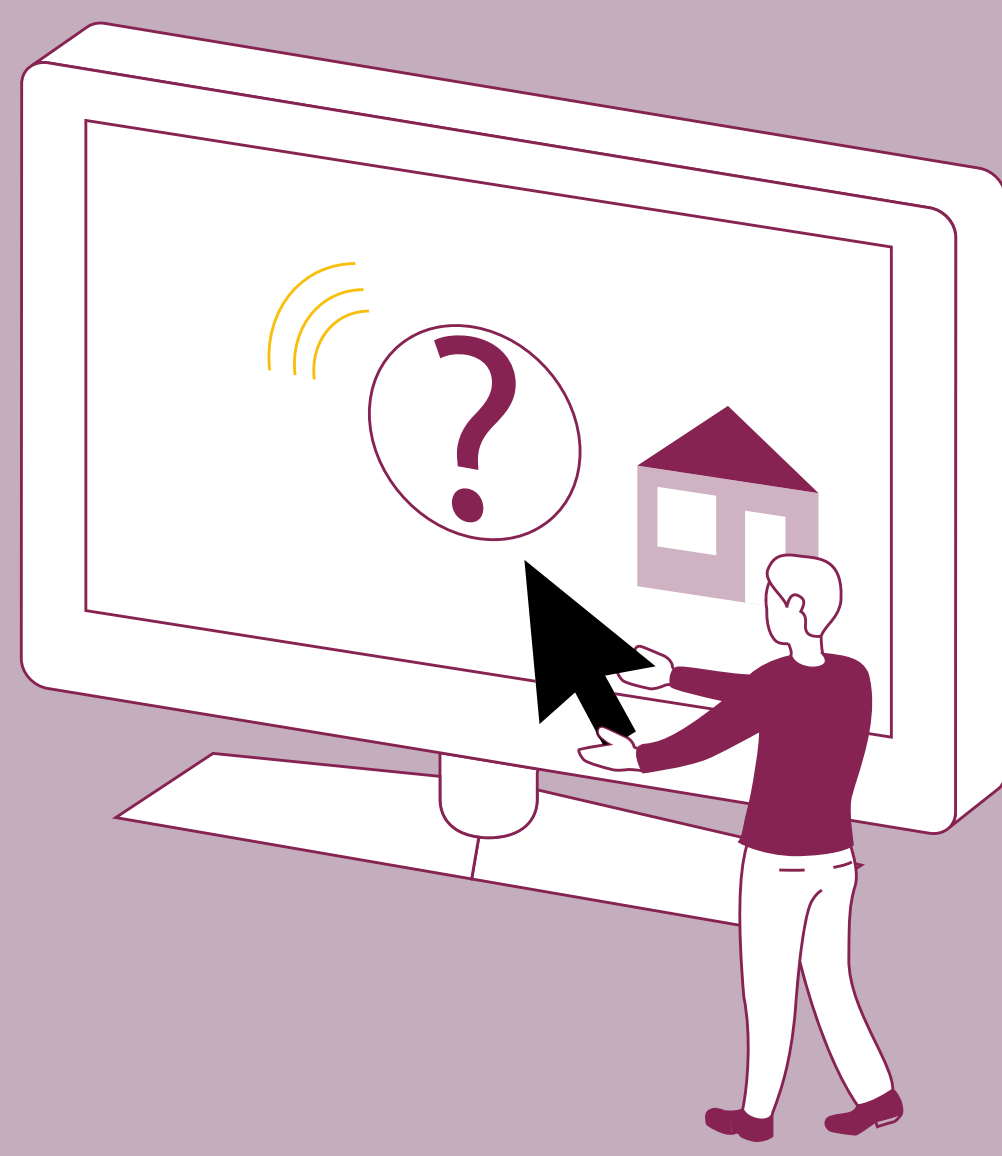
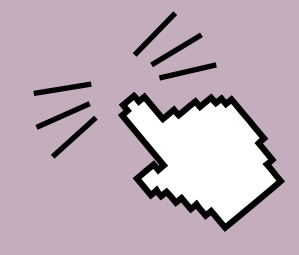


Comment raccorder votre domicile ?

1



Vérifiez préalablement
L'ÉLIGIBILITÉ
de votre logement sur la carte
de nievrenumerique.fr



2

Contactez un Fournisseur
d'Accès Internet pour souscrire
UNE OFFRE FIBRE



1064 / 3106	3244	3900	1023
<small>Clients actuels / Nouveaux clients</small>	<small>Prix d'un appel local</small>	<small>Appel gratuit</small>	<small>Prix d'un appel local</small>
<small>Appel gratuit</small>			

3



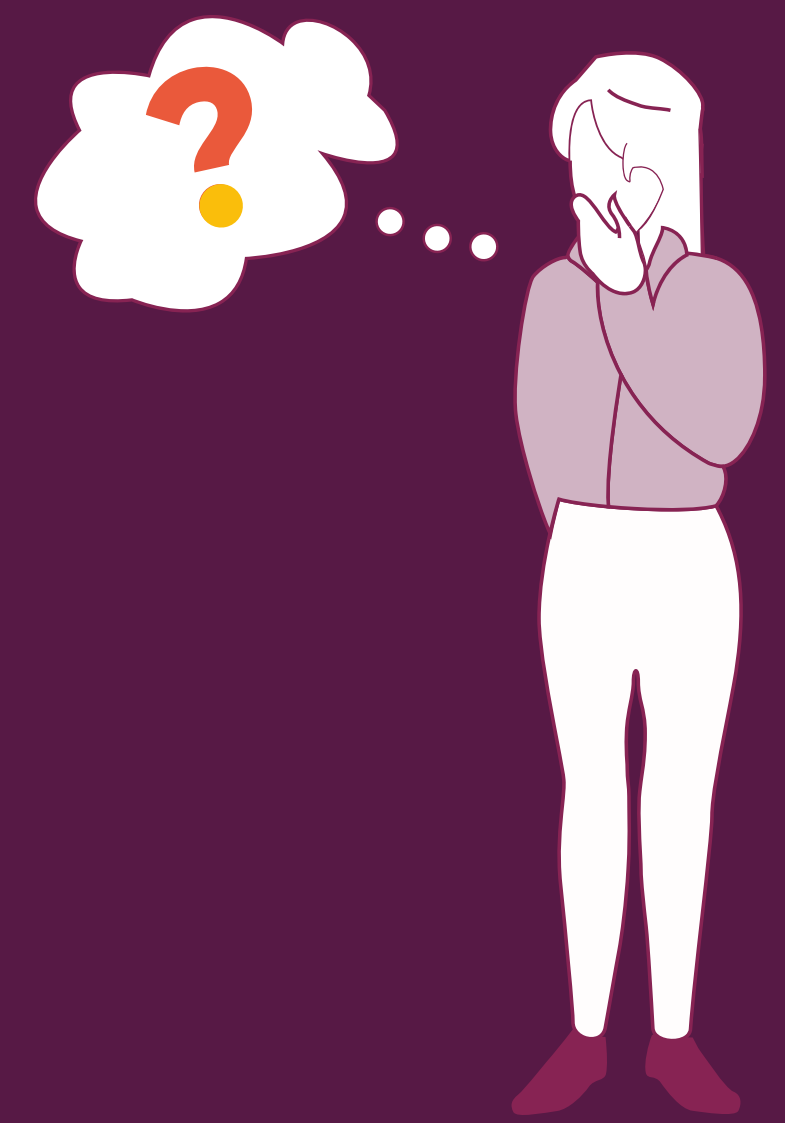
Fixez
UN RENDEZ-VOUS
avec un technicien

La présence de l'habitant est impérative !

4

Anticipez la venue du technicien en faisant
QUELQUES VÉRIFICATIONS

Plus d'informations sur nievrenumerique.fr



5

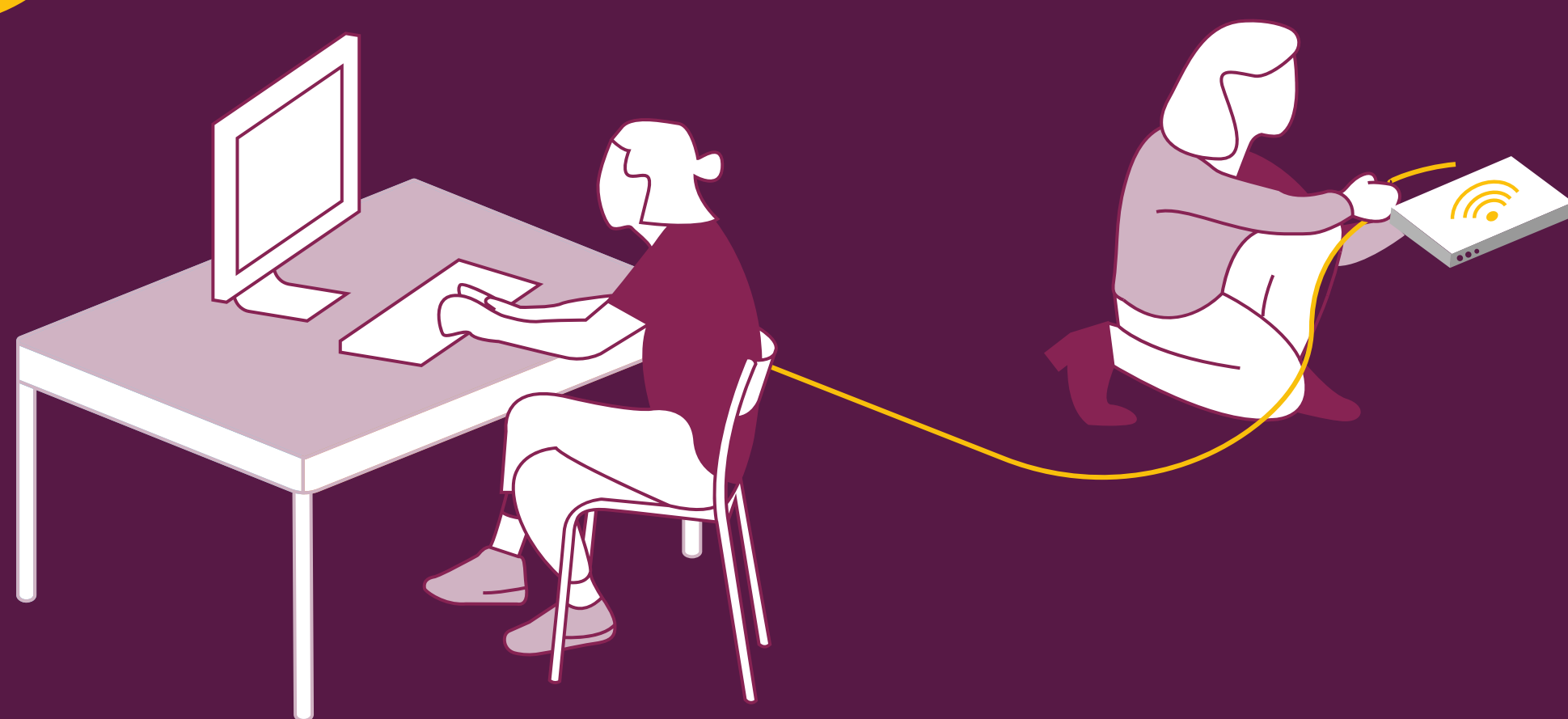


Le technicien procédera au raccordement
de votre logement pour installer

UNE PRISE OPTIQUE

Son emplacement ne doit pas vous être imposé !

6



Branchez vos équipements et profitez de
**VOTRE CONNEXION
INTERNET**



©Nièvre Numérique - Décembre 2022

Avant toute souscription, soyez vigilant !

Alors que le déploiement de la fibre s'intensifie sur le département, les opérateurs se lancent dans une course effrénée à la conquête des clients.

Pour contrer toute prospection abusive, voici quelques informations utiles :

- ◆ Tout d'abord, il est conseillé de vérifier son éligibilité à la fibre sur le site internet officiel de l'opérateur qui effectue le démarchage.
- ◆ Vous n'êtes pas obligé de souscrire une offre fibre dès maintenant, vous pourrez en faire la demande ultérieurement.
- ◆ Aucun technicien n'est autorisé à intervenir chez vous sans souscription préalable.
- ◆ L'opérateur en charge du déploiement sur votre secteur n'a pas d'exclusivité commerciale.
- ◆ L'ADSL / la ligne cuivre de votre téléphone ne va pas disparaître pour l'instant.
- ◆ Tout commercial prospectant sur une commune doit au préalable se présenter auprès de la mairie.